

**Assemblée nationale  
Compte rendu  
intégral**

**Troisième séance du vendredi 17 novembre 2006**

**57e séance de la session ordinaire 2006-2007**

**PRÉSIDENCE DE M. ÉRIC RAOULT,  
vice-président**

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à vingt-deux heures cinq.)*

**LOI DE FINANCES POUR 2007**

**SECONDE PARTIE**

**SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2007 (n<sup>os</sup> 3341, 3363).

**ARTICLES NON RATTACHÉS**

**M. le président.** Nous abordons l'examen des articles non rattachés à des missions.

... / ...

La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Notre collègue Chartier est à l'origine d'une taxe d'habitation applicable aux résidences mobiles terrestres, c'est-à-dire aux caravanes. De nombreuses années ont été nécessaires pour concevoir ce dispositif, et il semble qu'il en faille une de plus pour le mettre en application. L'amendement tend donc à repousser à 2008 la date son entrée en vigueur.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Favorable, et je lève le gage.

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Je suis profondément opposé à cet amendement, car nous ne pouvons pas avoir deux politiques à l'égard des gens du voyage. Des dispositions ont été adoptées – notamment la loi Besson – afin de prévoir des aires d'accueil ou des aires de grand passage, de les encourager à s'y installer et à payer leur stationnement pour participer au financement des fluides. Les collectivités ont également fourni un effort important pour faciliter l'intégration de ceux qui le souhaitaient. Je ne pense pas qu'il soit de bonne politique de prendre dans le même temps une mesure de discrimination et

d'exclusion, dont tout le monde reconnaît par ailleurs qu'elle est extrêmement difficile à mettre en place. Il serait beaucoup plus raisonnable d'encourager les communes à continuer dans cette voie et de renoncer à cette taxe.

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Je ne suis, pour ma part, pas opposé à ce que l'on repousse l'application de ce dispositif, parce qu'il est de toute façon inapplicable. Nous l'avions d'ailleurs dit à notre jeune collègue Chartier lorsqu'il l'a proposé. Imaginez-vous M. Copé demander à ses inspecteurs des impôts de courir dans les zones d'accueil des gens du voyage ? Il risque d'y avoir des blessés ! Il faut un peu de pragmatisme.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 270, compte tenu de la suppression du gage.

*(L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 342.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour le soutenir.

**M. Augustin Bonrepaux.** L'application du dispositif de M. Chartier, qui vient d'être renvoyée à l'année prochaine et peut-être à plus tard, pose bien des problèmes. Peut-être ce renvoi n'aurait-il pas été nécessaire si on nous avait écoutés l'année dernière. En effet, monsieur le ministre, trois de nos amendements portaient sur ce dispositif. Vous vous étiez alors engagé à ce que soit organisé, en parallèle à l'instauration de la taxe équivalente à la taxe d'habitation sur les résidences mobiles terrestres, l'accès des redevables aux dégrèvements et aides liés au logement.

M. Garrigue a raison : à partir du moment où les gens du voyage utilisent les aires réalisées par les collectivités, il est normal que celles-ci perçoivent une taxe, mais encore faut-il qu'elle soit comparable à celle que paient les personnes qui ont des logements et qui reçoivent des aides à ce titre.

L'année dernière, nous avons proposé un abaissement significatif du tarif de la taxe de 25 à 15 euros par mètre carré. Elle aurait été ainsi beaucoup plus facilement acceptable et nous n'aurions pas eu besoin de renvoyer son application. Il est nécessaire de régler ce problème dès ce soir. C'est la raison pour laquelle nous proposons à nouveau d'abaisser la taxe à 15 euros par mètre carré.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** La commission a émis un avis défavorable parce qu'elle a adopté l'amendement précédent, tendant au report de l'entrée en vigueur de cette taxe.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Ce n'est pas la bonne méthode. Si le taux reste le même, l'année prochaine, on sera obligé de reporter à nouveau l'application de la taxe. En revanche, si vous nous suivez, vous aurez préparé le travail pour la prochaine majorité.

**M. Didier Migaud.** Ce ne sera pas la même majorité ! Faites-le pour elle !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Nous nous plaçons dans votre hypothèse : celle d'une autre majorité. Nous serions alors invités à une traversée du désert et il serait logique que nous nous préoccupions des caravanes ! (*Sourires.*) Raison de plus pour y réfléchir à deux fois avant d'appliquer ce dispositif, dès lors que l'on n'est pas totalement certain de sa validité opérationnelle. Mais nous avons entendu le message de M. Garrigue et nous travaillons à l'améliorer.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 342.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

Augustin BONREPAUX : député de l'Ariège, Parti Socialiste

Didier MIGAUD : député de l'Isère, Parti Socialiste

Gilles CARREZ : : député du Val de Marne, UMP

Charles de COURSON : député de la Marne, UDF

Daniel GARRIGUE : député de Dordogne, UMP

Eric RAOULT : député de Seine-Saint-Denis, UMP